



Eco-quartier de Brétigny

Labellisé Premier « Nouveau Quartier Urbain » d'Ile-de-France !

Bernard Decaux, Maire de Brétigny, a remercié la Région Ile-de-France et son Président, Jean-Paul Huchon, suite à l'obtention du label « Nouveau Quartier Urbain ». Il vient couronner un engagement sans faille des élus municipaux dans la conduite de ce projet reconnu comme exemplaire.

Par délibération du 7 juillet 2009, la Région IDF a labellisé « **Nouveau Quartier Urbain** » le projet d'éco-quartier Clause porté par la mairie de Brétigny-sur-Orge et la SORGEM.

Sur toutes les candidatures présentées, celle du projet Clause a été la plus largement récompensée ! Elle a obtenu la meilleure note sur l'ensemble des éléments d'évaluation. En effet, bénéficiaire de près de 3,9 millions d'euros de subventions, ce vaste projet de construction et de réhabilitation obtient ainsi une véritable reconnaissance.

Le label « Nouveau Quartier Urbain » accrédite et soutient le financement des projets jugés les plus avant-gardistes et les plus audacieux en matière d'urbanisme et de respect de l'environnement.

➤ Retrouvez en pièce jointe « Le projet Clause, c'est quoi ? »



Contacts presse:

Jean-Jacques LEJEUNE
Directeur de Cabinet
01 69 88 40 11

jj.lejeune@mairie-bretigny91.fr

Emilie BAUDET
Collaboratrice de Cabinet
01 69 88 40 12

e.baudet@mairie-bretigny91.fr

Le projet Clause, c'est quoi ?

1. Une ambition environnementale audacieuse

- Une fois construit, il s'agira du plus grand éco-quartier français. Sa surface totale devrait atteindre les 48ha dont 60% d'espaces verts.
- Les constructions obéiront au label BBC (bâtiments basse consommation). Cela signifie des normes plus strictes que les obligations actuellement en vigueur en matière de construction et d'urbanisme.
- Certains bâtiments seront même conçus en logements « énergie 0 » (autosuffisance énergétique).
- Le recours au chauffage au bois.
- Le développement des liaisons douces (zones piétonnes et pistes cyclables).
- La récupération des eaux pluviales (pour l'arrosage des parties communes entre autre).

2. Des critères sociaux-économiques forts

- Une volonté de rééquilibrer le développement Est/Ouest de la ville.
- La proximité avec l'une des gares RER les plus importantes de la Région.
- La promotion de la mixité sociale avec 25% logements sociaux et des logements en accession sociale.
- Le premier programme immobilier 3F serait une première en France. Le système « énergie 0 » pour les logements sociaux permettra de réduire considérablement les charges des locataires.
- La construction d'une école répondant aux normes HQE avec 15 nouvelles classes, d'une garderie, l'implantation de commerces, de services publics, un gymnase, des terrains de sport...
- La création d'un parc de 13ha pour créer un espace de vie de qualité pour l'ensemble des Brétignolais.